

Elèves sous statut scolaire, apprentis de CFA habilités, Candidats de la formation continue en établissements EPREUVE OBLIGATOIRE EVALUATION EN CCF CAP (A2) Coefficient 1 (LV limitées à celles enseignées dans l'établissement)	Autres candidats (hors statut scolaire) EPREUVE PONCTUELLE OBLIGATOIRE CAP (A2) Coefficient 1 Organisée par le recteur d'académie Une date nationale commune	(Les candidats ne peuvent pas choisir la même LV pour l'épreuve obligatoire) EPREUVE FACULTATIVE CAP (A2) Organisée par le recteur d'académie Une date nationale commune
SITUATION A Durée : 1 heure EPREUVE ECRITE COMMUNE • Compréhension Orale : 10 mn • Compréhension de l'écrit : 25 mn • Expression écrite : 25 mn	SOUS EPREUVE 1 : Durée 1heure EPREUVE ECRITE COMMUNE • Compréhension Orale : 10 mn • Compréhension de l'écrit : 25 mn • Expression écrite : 25 mn	TROIS PARTIES : 12 minutes maximum • PARTIE 1 : expression orale en continu 3 mn • PARTIE 2 : expression orale en interaction 3 mn • PARTIE 3 : Compréhension écrite 6 mn dont 3 pour prendre connaissance du texte
SITUATION B Durée : 6 minutes EPREUVE ORALE INDIVIDUELLE • Expression orale en continu • expression orale en interaction	Pause minimale de 15 minutes entre les deux sous épreuves. L'ordre d'organisation des deux sous-épreuves est indifférent.	PARTIE 1 : le candidat peut prendre appui sur un plan d'intervention ou des mots clés et présenter un document iconographique.
Ces deux situations sont organisées au cours du dernier semestre de formation, elles peuvent être mises en œuvre le même jour ou à des dates différentes. L'ordre d'organisation est laissé à l'appréciation et à l'initiative des équipes, la situation B pouvant avoir lieu avant la situation A.	SOUS EPREUVE 2 Durée : 6 minutes EPREUVE ORALE INDIVIDUELLE Expression orale en continu, expression orale en interaction.	Notation : sur 20 points. <u>Seuls les points au-dessus de 10</u> sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale.
	Ces deux sous-épreuves sont organisées au cours du dernier trimestre de la formation, que le diplôme soit préparé en un, deux ou trois ans.	

➔ Pour connaître les CAP qui ont une épreuve obligatoire et/ou facultative :

<https://eduscol.education.fr/pid23236-cid47637/le-certificat-d-aptitude-professionnelle-cap.html>

➔ Fiches d'évaluation et de notation Annexes IV et V : [Bulletin officiel n° 26 du 25 juin 2020.](#)

Spécialités	Epreuves	
Pour la plupart des spécialités CAP	Epreuve obligatoire CCF et ponctuelle	DEUX PHASES Situation A / Sous épreuve n°1 : EPREUVE ECRITE COMMUNE Niveau attendu : A2. PARTIE 1 : Compréhension orale. 10 minutes maxi. 3 écoutes ou visionnages espacés d'1 minute d'un document authentique d'une longueur maximum d'1 minute. → QCM maximum 8 items rédigés en français excepté le titre (prise de note possible). PARTIE 2 : Compréhension de l'écrit. 25 minutes maximum. Document authentique inconnu rédigé en LVE lié à la partie 1, 10 lignes maximum (70 signes), les questions libellées en français vont du général au particulier (pas plus de 6), et les réponses sont rédigées en français. Le document peut être illustré par un élément iconographique. Si lié à un secteur d'activité professionnelle, il ne présente pas un caractère excessif de spécialisation. PARTIE 3 : Expression écrite, 25 minutes maximum. Rédiger en LVE un texte dont la longueur minimale attendue se situe entre 60 et 80 mots. 2 sujets au choix rédigés en français qui ne <u>peuvent pas relever du même contexte d'utilisation de la langue.</u> - Soit une réponse à une question posée en français en lien avec le thème du document de la partie 1 et de la partie 2 ; - Soit une réponse à un bref message écrit en LVE (SMS, carte postale...) dont l'origine et le contexte sont brièvement présentés en français. Situation B / Sous épreuve n°2 : EPREUVE ORALE INDIVIDUELLE Niveau attendu : A2. Durée : 6 minutes maximum. PARTIE 1 : Expression orale en continu 3 minutes maximum. Le sujet et le contenu de cette prise de parole relèvent du choix du candidat. Elle prend appui sur un travail / projet/produit/service réalisé par le candidat, ou sur une expérience professionnelle, ayant particulièrement fait appel à une utilisation de la LVE ; expérience vécue en France ou dans le cadre d'une mobilité à l'étranger. Le candidat peut prendre appui sur un plan d'intervention ou des mots clés et présenter aussi un document iconographique. → Pas de temps de préparation. PARTIE2 : Expression orale en interaction : 3 minutes maximum. Prend appui sur l'exposé du candidat et peut s'élargir à d'autres sujets si besoin. → Dans l'hypothèse où le candidat ne s'est pas ou très peu exprimé dans le cadre de la PARTIE 1 de l'épreuve (expression orale en continu), l'évaluateur ouvre, élargit et, si besoin, multiplie les objets sur lesquels peut porter l'échange conversationnel attendu.
		Coefficient 1

Pour la plupart des spécialités CAP	Epreuve facultative Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale.	EPREUVE FACULTATIVE 3 parties, aucune de ces trois parties n'est précédée d'un temps de préparation. Niveau : A2. Durée 12 minutes maximum. <u>PARTIE 1</u>: Expression orale en continu 3 minutes maximum : prend appui sur un travail / projet/produit/service réalisé par le candidat ou sur une expérience professionnelle, ayant particulièrement fait appel à une utilisation de la LVE ; expérience vécue en France ou dans le cadre d'une mobilité à l'étranger. Le candidat peut prendre appui sur un plan d'intervention ou des mots clés et présenter aussi un document iconographique. → Pas de temps de préparation. <u>PARTIE 2</u> : Expression orale en interaction : 3 minutes maximum. Prend appui sur l'exposé du candidat et peut s'élargir à d'autres sujets si besoin. <u>PARTIE 3</u> : Compréhension de l'écrit : 6 minutes <u>dont 3 minutes maximum pour prendre connaissance du texte</u>. Le candidat peut annoter le texte et souligner ou surligner certains éléments. Conduite en langue française. → Document authentique rédigé en LVE inconnu d'un maximum de 10 lignes (70 signes par ligne) qui peut être illustré par un élément iconographique. Relève <u>d'un des 2 contextes</u> d'utilisation de la LVE - Situations et actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne ; - Situations et actes de la vie professionnelle. Si lié à un secteur d'activité professionnelle, il ne présente pas un caractère excessif de spécialisation. Type de document : Publicité, extrait d'article de presse, petite(s) annonce(s), lettre, courriel, document à caractère pratique ou professionnel (notice, mode d'emploi, etc.) ; il peut être informatif, descriptif, ou narratif ; il peut comporter du dialogue. → 4 à 6 questions en français graduées du général au particulier.
--	--	---